

Mémoire dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Mémoire remis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Par : Danielle Roberge

De : Québec

Le 8 avril 2024

Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques? Expliquez pourquoi.

Il faut continuer de miser sur les processus naturels de résilience des forêts, comme le fait l'aménagement écosystémique. Nous n'avons pas les moyens de nous priver de ces processus. Les interventions en forêt ont le potentiel de nuire ou de renforcer ces processus. Il faut donc s'assurer de profiter de ces mécanismes, peu coûteux et efficaces, dans la lutte contre les changements climatiques.

La grande majorité des actions qui découlent des principes de l'aménagement écosystémique des forêts permettent de renforcer ces mécanismes. S'il est vrai que certaines dispositions de l'aménagement écosystémique doivent évoluer, à cause des changements climatiques, il est essentiel de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Les fondements de l'aménagement écosystémique demeurent tout à fait pertinents et méritent d'être mis en œuvre dans une perspective nouvelle de renforcement de la résilience des forêts face aux changements globaux. La réflexion pourrait d'abord s'appuyer sur les travaux du groupe d'experts de 2017 et la compréhension du fonctionnement des écosystèmes naturels devrait constituer la base pour envisager les mesures d'adaptation à mettre en place.

De plus, le calcul des possibilités forestières doit inclure les perturbations naturelles *a priori* plutôt qu'*a posteriori*. Cette approche conduirait à l'établissement d'une réserve de précaution pour permettre de diminuer l'imprévisibilité.

Bref, favoriser l'approche écosystémique m'habite et agir en prévention m'apparaît primordial plutôt qu'en réaction.

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?

Nous sommes d'avis qu'un effort sylvicole accru serait bénéfique, à condition de respecter les éléments suivants:

1- Établir un plan de gestion de risque, afin de concentrer les travaux sylvicoles dans les secteurs les moins à risque face aux changements globaux;

2- Réaliser un suivi plus rigoureux des travaux sylvicoles, pour assurer le succès de ces travaux;

3- La sylviculture intensive pourrait très bien se faire sans qu'un zonage fixe soit nécessaire. Si, malgré tout, un zonage de sylviculture intensive devait se concrétiser, il faudrait alors limiter l'ampleur de l'artificialisation à l'échelle du paysage en demeurant à l'intérieur de proportions acceptables (10%);

4- Aucun recul environnemental au niveau du paysage ne doit découler de la sylviculture intensive, par exemple la réduction de la quantité de vieilles forêts ou encore la surreprésentation des jeunes peuplements dans le paysage;

5- Favoriser une sylviculture de restauration plutôt qu'une sylviculture de production de bois, de manière à prioriser le maintien du couvert forestier, pour éviter une dégradation des forêts.

En résumé, favoriser la forêt pour son apport environnemental plutôt que producteur de bois serait une approche qui me satisferait.

Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?

La gestion de la forêt influence le carbone contenu dans les forêts. Plusieurs mesures peuvent permettre d'influencer positivement la gestion du carbone forestier, par rapport à la situation actuelle. Par exemple, la préservation des vieilles forêts, l'allongement des rotations et la diminution des coupes totales permettent de diminuer la dette carbone, tout en maximisant la quantité de carbone stocké dans la biomasse et dans les sols forestiers.

Les pratiques forestières maximisant la récolte du volume de bois peuvent nuire au bilan de carbone provenant de la forêt. Le Bilan provincial du carbone forestier pour la période 2023-2028, produit par le Forestier en chef, montre bien que l'utilisation du territoire, par exemple la conservation par rapport à la récolte intensive, a un impact sur le carbone en forêt et la productivité des forêts. **Il est essentiel que le gouvernement développe une stratégie de gestion du carbone forestier, qui devrait inclure la conservation de vieilles forêts dans les solutions prioritaires.**

Une stratégie de gestion du carbone forestier s'avère indispensable à la conservation de nos forêts.

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public?

L'utilisation accrue de la sylviculture peut se faire sans zonage.

L'introduction de zonages en milieu forestier représente une idée qui vient enlever de la flexibilité, à un moment névralgique où cette flexibilité est essentielle, pour faire face aux changements climatiques. Nous devons concentrer nos efforts de sylviculture dans des zones touchées par des perturbations naturelles, afin de limiter autant que possible la dégradation des forêts.

Si un zonage doit être mis en place, il doit s'agir d'une approche par zonage multifonctionnel. Cette approche permet d'harmoniser les usages sur un territoire donné et de définir des usages prioritaires sur ces territoires avec les utilisateurs. Bien que la production du bois doive faire partie de l'équation, elle ne doit pas être privilégiée au détriment des autres usages, sans faire l'objet de consultations avec les parties prenantes.

Il est important de ne pas exclure les zones d'aménagement intensif des lois et règlements, notamment les lois et règlements découlant de l'aménagement écosystémique. Un passe-droit environnemental bénéficie rarement de l'acceptabilité sociale. Par ailleurs, une sylviculture intensive peut se pratiquer dans le cadre de l'aménagement écosystémique, comme le montre un rapport datant de 2013.

Les zones d'aménagement intensif doivent être soumises aux lois et règlements de l'aménagement écosystémique.

Thème 2. Approvisionnement en bois

Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts?

Afin d'assurer la réalisation des objectifs des stratégies régionales de production de bois, un suivi des objectifs et des résultats devrait être intégré dans les Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques. Cette obligation devrait être enchâssée dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit amorcer un processus de réconciliation sincère avec les Nations autochtones, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources et du territoire.

Il est important de prendre en compte l'avis des Nations autochtones.

Thème 3. Conciliation des usages

Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?

Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire travaillent actuellement avec des acteurs stratégiques, mais aussi des acteurs opérationnels. Il faut ajouter un mécanisme de consultation régionale, qui serait davantage au niveau stratégique. Avant, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire occupaient ce rôle. Il faut recréer une instance de consultation similaire, qui travaille sur des enjeux stratégiques régionaux. De même, cette instance doit pouvoir parler d'aménagement du territoire et de gestion de toutes les ressources du territoire, et non pas uniquement d'aménagement forestier, comme le font les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Que le ministère inclue méthodiquement tous les organismes engagés dans la protection de l'environnement.

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?

Avec les contraintes qui s'accumulent (changements climatiques, incendies forestiers plus fréquents et plus intenses, espèces exotiques envahissantes, engagement de protection de la biodiversité), plusieurs régions devraient connaître un manque de peuplements de qualité. Nous pensons que l'accumulation de ces contraintes modifiera inévitablement la structure industrielle dans plusieurs régions. L'augmentation de la récolte de bois présentant un haut niveau de contraintes opérationnelles, dans certaines régions, est un symptôme annonciateur. Il est essentiel que le gouvernement amorce un processus de transition économique juste du secteur forestier et de diversification économique des communautés forestières, afin de ne pas laisser tomber les personnes œuvrant dans le secteur forestier et les communautés forestières. Ce plan de transition juste doit être cocréé avec les travailleurs et les travailleuses, les syndicats, les entreprises et le gouvernement, incluant les Nations autochtones.

Aussi, faire de l'éducation concernant le rôle environnemental et productif de la forêt dans une perspective d'efficacité économique et sociale; tout en gardant la réalité des changements climatiques non loin.

Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?

Le chauffage de bâtiments à la biomasse forestière résiduelle, dans un circuit court où l'électrification est difficile et en remplacement d'énergies fossiles, peut aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, certaines utilisations de la biomasse forestière peuvent mener à des émissions de gaz à effet de serre de plus grande ampleur que les combustibles fossiles sur une longue période. Tous les projets d'utilisation de biomasse forestière résiduelle pour la production d'énergie devraient passer par une évaluation des bénéfices environnementaux et assurer des bénéfices au maximum en 2050, pour être conformes à notre objectif de carboneutralité.

Une subvention à l'achat de l'équipement de chauffage, pour les équipements visant la production d'énergie en circuit court, pourrait contribuer à favoriser cette filière.

Nature Québec est cependant d'avis qu'en aucun cas des arbres ne devraient être coupés spécifiquement pour créer de la biomasse forestière. L'aspect « résiduel » de la biomasse forestière est essentiel.

L'utilisation de la biomasse forestière doit être réglementée, contribuer à la diminution de gaz à effet de serre et toujours protéger la forêt existante.